



Bordeaux, le 20 novembre

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pic de pollution : déclenchement de la procédure d'alerte en Gironde

Au regard des informations transmises par ATMO Nouvelle-Aquitaine concernant la pollution atmosphérique aux particules fines (PM10), **Pierre DARTOUT**, préfet de la Gironde a décidé ce lundi 20 novembre 2017 de déclencher la **procédure d'alerte** du dispositif de gestion des épisodes de pollution.

Avec l'arrivée cette semaine **d'une baisse des températures et notamment de l'utilisation du bois comme moyen de chauffage**, un épisode de pollution aux particules fines est en cours sur le département de la Gironde.

Conformément à l'arrêté du 28 juillet 2017, **le préfet a décidé de limiter les vitesses sur les communes de l'agglomération bordelaise :**

- à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;
- à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides et de routes nationales et départementales normalement limitées à 90 km/h.

Il a également décidé de suspendre les dérogations de brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le préfet recommande aux populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) et sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution, personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) de :

- limiter autant que possible les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe ;
- limiter la pratique d'activités physiques et sportives intenses, autant en plein air qu'à l'intérieur ;
- en cas de symptômes ou d'inquiétude, il est recommandé de prendre conseil auprès de son pharmacien ou de consulter son médecin.

Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>.